

DON PLANIFIÉ



Merci
VOTRE **DON** EST PRÉCIEUX !

UN GESTE PORTEUR DE SENS POUR L'AVENIR...

Le don planifié s'insère dans une démarche de planification financière, fiscale ou successorale, il vous permet d'accomplir un geste porteur de sens tout en ayant un impact continu.

Différentes possibilités s'offrent à vous pour faire un don planifié.

À titre d'exemple, vous trouverez ici quelques-unes des formules les plus connues :

- Don en argent
- Don de produits d'assurance vie
- Don de rentes ou de régimes enregistrés d'épargne-retraite
- Don de valeurs mobilières
- Legs subsidiaire ou legs résiduel
- Fiducie résiduaire de bienfaisance
- Fiducie testamentaire

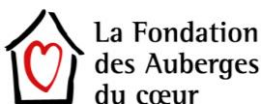
Nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou juridique afin de choisir le type de don le plus approprié pour vous.

Votre don planifié peut permettre d'accomplir de grandes choses !

Merci de bâtir l'avenir avec nous !

DES QUESTIONS ?

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Fondation des Auberges du cœur.



La Fondation
des Auberges
du cœur

4246, rue Jean-Talon Est, Tour Sud - bureau 17, Montréal (Québec) H1S 1J8
Tél. : (514) 523-3659 / 1 (866) 992-6387 Téléc. : (514) 523-2109 www.aubergesducœur.com

Numéro d'enregistrement de l'organisme : 88806 6248 RR0001